



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 16 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 29

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean-Jacques - PRUNIER Jacky

Excusé : MM. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 28 du 09 mars 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 25/26 FEVRIER 2023

Match n° 24815129 Niort Souché (1) – Mougou (1) en D3 poule D

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 09 Mars 2023 PV N° 25, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **Niort Souché (1)**.

La Commission Sportive – Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à **savoir** :

Match perdu par pénalité à l'équipe de Niort Souché (1) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Mougou (1) avec 3 buts et 3 Points.

WEEK-END DU 11/12 MARS 2023

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des communes de :

Aiffres – Secondigny – Bressuire Jules FERRY (jusqu'au 13 août 2023) – Bressuire – Moncoutant - Melle – Azay sur Thouet – Boismé – Celles Verrines – Verrines sous Celles – Vouillé – Chauray – Prahecq – Ste Ouenne – St Sauveur – Saivres – Pamplie – Secondigne sur Belle – Brion Près Thouet – Fors - Chanteloup -Combrand – Cirières – Vasles – Clussais la Pommeraie – Assais les Jumeaux – St Loup Lamairé – Le Tallud – Taizé – St aubin le Cloud – Fleuré – Le Busseau – L'Absie – Nieuil l'Espoir – La Chapelle St Laurent – Courlay – Airvault – Parthenay – St Gelais – Echiré – Chiché – Chef Boutonne – Argentonnay – Lezay – Coulonges sur l'Autize – Champdeniers – Largeasse – Ste Verge – La Forêt sur Sèvres



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 16 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 29

Match n° 24815140 Val de Boutonne 2 – Mougou 1 en seniors D3 poule D

Arbitre : Mr. RIMBAUD Karim

Réserve d'avant match du club de Mougou

Je soussigné, SIMON Arnaud, licence n° 1142422185 Capitaine du club de MOUGOU, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de VAL DE BOUTONNE FOOT 79 pour le motif suivant : Des joueurs du club de VAL DE BOUTONNE FOOT 79 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille de match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Val de Boutonne Foot (1) – Aiffres As (2) en championnat Départemental 2 poule Sud du 04/03/2023 à 20 h 00.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Val de Boutonne Foot (2) – Mougou Es (1) : 2 – 0
Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Mougou.

Match n° 24815141 Clussais 1 – Pays Maixentais 2 en seniors D3 poule D

Arbitre : Mr. FANTIN Olivier

Réserve d'avant match du club de Clussais

Je soussigné(e) SALLE THEO licence n° 2545018620 Capitaine du club ET.S. CLUSSAIS LA POMMERAIE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club U.S. PAYS MAIXENTAIS, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 6 matchs avec une équipe supérieure du club U.S. PAYS MAIXENTAIS (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, non recevable en la forme.

Cependant, pour information :

Que l'équipe 1 jouait un match officiel ce même jour :

Match de référence : Pays Maixentais (1) – Avenir 79 (1) (1) en championnat Régionale 3 poule B du 11/03/2023 à 19 h 00.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 16 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 29

Pour l'application de la règle concernant les joueurs ayant participé en équipes supérieures.

Se référer aux Règlements Généraux de la LFNA, Article 26 : Participation aux rencontres

Paragraphe C/ Restrictions Collectives. Alinéas b/ qui précise

Ne peut participer, au cours **des 5 dernières rencontres de championnat** régional avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

Règle qui s'applique également à nos championnats de District. R.G. saison 2022/2023.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Clussais (1) Pays Maixentais (2): 1 – 2

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Clussais.

FORFAITS

Amende de 42 €

Match n° 24820766 Frontenay St Symphorien (2) – La Crèche (2) en seniors D4 poule D ➤ **La Crèche 1^{er} forfait**

Match n° 24824238 Cerizay Portugais (2) – Moncoutant (3) en seniors D4 poule A ➤ **Aiffres 1^{er} forfait**

Amende de 32 €

Match n° 25524322 Thouars foot (1) – Aiffres (1) en Futsal seniors D2 ➤ **Aiffres 1^{er} forfait**

Match n° 25547559 Sud Gatine (3) – Vouilletais Stade (3) en seniors D5 1^{er} niveau Poule D ➤ **Vouilletais 2^{ème} forfait**

Amende de 21 €

Match n° 25530794 FC Boutonnais (2) – Haut Val de Sèvre (1) en U13-3^{ème} Division poule E ➤ **Haut Val de Sèvre 1^{er} forfait**

Match n° 25530823 Niort Scouhéen (1) – USPM Ste Eanne (3) en U13-3^{ème} Division poule F ➤ **USPM/Ste Eanne 1^{er} forfait**

Match n° 25516524 USPM Ste Eanne – Champdeniers Pamplie en U18 D1 ➤ **USPM/Ste Eanne 1^{er} forfait**

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

➤ **Du GJ EVSABB Nueillaubiers** : Match n°55527.1 du 04/03/2023 en U13 D3 poule B

Amende de 25 €



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 4
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 16 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 29

DEMANDES AUTORISATIONS TOURNOIS/PLATEAUX

- Du club de Sud Gatine FC : Le samedi 15 avril 2023 tournoi U8/U9

Tournois/Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ces jours-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATIONS TOURNOIS/PLATEAUX

Sud Gatine FC : samedi 15 avril 2023 (U8/U9)

Frais de déclaration Tournois/Plateaux 24 €

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN